

**SYNDICAT MIXTE
EVREUX PORTES DE NORMANDIE / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CONCHES (EPN/CCPC)**

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2018

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Monsieur LEFRAND Guy
Monsieur BOREGGIO Sylvain
Monsieur DOUARD Daniel
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur BOURRELLIER Ludovic
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur ALORY Christophe
Monsieur RECOURS Alfred
Monsieur SAPOWICZ Marcel
Madame HUBERT Maryse
Monsieur THEBAUD Gérard

Ont donné POUVOIR :

Madame CLERET Laurence a donné
pouvoir à M. SAPOWICZ Marcel

ABSENTS non représentés :

Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur HUBERT Xavier
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur COCHON Michel
Monsieur MOLINA Michel
Madame COULONG Rosine
Monsieur PRIEZ Rémi

Le Comité syndical :

☞ **ADOPTE** le compte rendu du Comité syndical du 20 mars 2018

☞ **DECIDE** de voter le Budget Primitif 2018 par nature budgétaire

- au niveau des chapitres budgétaires pour les dépenses de la section de fonctionnement
- au niveau des chapitres pour les dépenses globalisées d'investissement
- au niveau des opérations pour les dépenses d'investissement individualisées en opérations.

et **ADOPTE** le Budget Primitif pour l'année 2018 arrêté à la somme de :

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT	105 000 €
FONCTIONNEMENT	139 000 €
TOTAL	244 000 €

☞ **ADOPTE** les ajustements ci-après d'AP/CP dans le cadre du budget primitif 2018 :

Budget principal

L'AP/CP concernant le coût des études complémentaires liées au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :

1701001	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
Situation initiale	100 000	40 000	40 000
Modifications	+ 45 000	+ 65 000	-
Situation après le vote du BP	145 000	105 000	40 000

☞ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

☞ **DONNE** acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif 2017, **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion et **ARRETE** les résultats définitifs à 0 € en fonctionnement et à 0 € en investissement.

☞ **DECIDE** l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement du budget du syndicat mixte EPN - CCPC, suivant le schéma présentés ci-après :

Résultat de fonctionnement	0 €
Résultat d'investissement	0 €
Affectation au 1068	0 €
Affectation au 002	0 €
Résultat d'investissement au 001	0 €

☞ **DECIDE** l'adhésion du Syndicat Mixte EPN/CCPC au CAUE 27, le versement d'une adhésion annuelle de 4 000€ portant sur l'année 2018, **APPROUVE** le partenariat entre le Syndicat Mixte EPN/CCPC et le CAUE 27 dans le cadre de l'élaboration du SCoT EPN/CCPC et le versement d'une contribution de 6 300 € répartis par phases, et **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte EPN/CCPC à **SIGNER** la convention et avenants éventuels à intervenir.

☞ **ADOPTE** le règlement intérieur des assemblées du Syndicat mixte EPN/CCPC

☞ **APPROUVE** la mise à disposition du Syndicat mixte de Mme Tiphaine CHAUVEAU, Attaché territoriale à EPN, à hauteur de 80% de son temps de travail, **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition à intervenir, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de ce dossier.